

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis
UN AN..... \$2.00
SIX MOIS..... \$1.00
Étranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC
SAMEDI 14 SEPTEMBRE 1901

Chez les Travailleurs Intellectuels

Notes & Nouvelles :

Congrégations Romaines : — La Congrégation du Concile.—La Congrégation du Cérémonial.

Notes publiées par M. Joseph Bonnet dans la *Vérité Française*.

A part la vie religieuse, administrée par la Congrégation des Evêques et Réguliers, tout ce qui se rapporte à la vie intérieure et à la discipline de l'Eglise tombe sous la juridiction de la Sacrée-Congrégation du Concile. Voilà du moins, ce que se proposent les Papes qui l'ont créée et développée ; avec la prérogative d'interpréter les décrets disciplinaires du Concile de Trente, ils lui confèrent la mission de veiller à ce que des lois si utiles fussent mises en pratique, d'y ajouter ce qu'appellerait le besoin des temps, et d'ouvrir sans relâche la réforme des abus, de manière à perpétuer les bienfaits de la régénération accomplie à Trente, et à procurer à tout moment à l'Eglise les avantages qu'elle ne retire que par extraordinaire et de loin en loin de la célébration des conciles œcuméniques. Plus donc qu'aucune autre, elle était destinée à servir d'organe et de secours au Souverain Pontife dans le gouvernement du troupeau ; elle ouvrait une source intarissable de sages mesures ; elle promettait tous les progrès. En fait, ce qui occupe de nos jours le meilleur de son temps, ce sont des affaires contentieuses, en d'autres termes des procès, qui se déroulent devant elle avec toute la lenteur des formes judiciaires, et où les questions matrimoniales occupent une grande place. La Congrégation du Concile apparaît comme un tribunal où se décident surtout des querelles de personnes.

Ce n'est pas qu'assez souvent ne soient impliqués dans ces litiges des points douteux de droit ecclésiastique que la Sacrée Congrégation éclaircit et résout avec autorité, traçant ainsi des règles à suivre et satisfaisant à sa fonction de compléter et de développer la discipline. Ce n'est pas non plus que, par le moyen d'observations écrites sur les rapports que font les prélats de l'état de leur diocèses, elle n'exerce sur l'épiscopat une tutelle douce, mais continue. Ce n'est pas enfin qu'elle n'adresse en cas de besoin à tout le corps épiscopal des instructions générales.

Néanmoins, les procès forment pour elle un poids accablant, qui l'entrave dans les soins à donner aux nécessités universelles de l'Eglise. La remarque n'en avait point échappé à Léon XIII. Il voulut qu'une commission de prélats étudiât les dossiers des plaideurs et en dit son avis, dans l'espérance de rendre ainsi le jugement plus aisé aux cardinaux. Mais ceux-ci ne se sentaient la conscience à l'aise qu'en prononçant leur sentence sur l'examen fait par eux-mêmes de toutes les pièces. Le travail des prélats ne servait à rien ; la commission fut suspendue.

A l'égard de la profondeur des travaux, de l'exactitude des délibérations et de la résolutions, les Congrégations romaines ont atteint une perfection que l'avenir aura de la peine à surpasser. Tout ce qu'elles font est achevé ; tout porte l'empreinte d'un savoir, d'une maturité, d'une prudence et d'un discernement incomparables. Mais, si pour bien juger, il suffit de quelques personnes, au contraire, pour exécuter, pour administrer, il faut beaucoup de bras. Or, il n'est pas rare que les congrégations joignent le pouvoir exécutif et administratif au pouvoir judiciaire. Plusieurs ne possèdent même pas le pouvoir administratif. Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner que leur perfectionnement consistât par la suite dans le développement de leurs bureaux et la multiplication de leurs serviteurs. Ce ne sont pas les bras qui manquent à Rome avec trois ou quatre mille prêtres de tout pays.

Un exemple fera mieux concevoir les inconvénients de la surcharge. Le Concile de Trente avait disposé par une admirable règle, que les conciles provinciaux s'assemblaient tous les trois ans, et les synodes diocésains tous les ans. Sixte-Quint voyant combien peu on se conformait à cette prescription, chargea par un article particulier la Congrégation du concile d'y tenir la main. Cependant, les choses restèrent dans le même état qu'auparavant, parce que la Congrégation, avec si peu d'officiers, se sentait incapable de remplir tant d'obligations à la fois. En effet, lorsque Dieu envoya vers 1850, un réveil de l'esprit synodal, Pie IX se vit dans la nécessité de former une congrégation spéciale pour la seule révision des conciles provinciaux. Quant à l'intention de Sixte-Quint, à la suite du concile de Trente, d'en procurer la tenue régulière et de vivifier l'Eglise par une activité synodale qui ne souffrit point d'interruption, elle n'a pas encore été reprise, du moins avec fermeté.

Il sembla que dans sa tâche législative et réformatrice la Sacrée Congrégation du Concile gagnerait à l'établissement d'une commission pour recevoir les propositions de l'épiscopat

sur les abus à détruire et sur les progrès à accomplir. Le Saint-Siège profiterait par là de beaucoup de lumières qui se perdent.

Il semble encore qu'il serait besoins soit auprès de la Congrégation du Concile, soit en tout autre lieu, d'un bureau de statistique où l'on recueillerait les informations sur l'état de l'Eglise et de ses institutions dans toutes les parties du monde. J'entendais ces jours-ci un prêtre employé à la Congrégation des Evêques et Réguliers se plaindre qu'à la chancellerie on n'eût pas même sous la main les divers annuaires catholiques livrés chaque année à l'impression.

Telle qu'elle est, la Sacrée Congrégation du Concile tient à ses ordres, en outre des consultants à qui elle demande des mémoires, un secrétaire, prélat de premier rang, un sous-secrétaire, un auditeur, un prélat pour dresser les observations aux évêques sur l'éclat des diocèses, un minuant ou rédacteur principal, quatre *écrivains* ou rédacteur en second, un procoliste ou teneurs de registres, et un archiviste. Ces officiers inférieurs sont des prêtres.

Selon une coutume déjà mentionnée comme commune à plusieurs congrégations, celle du Concile expédie les affaires de peu de conséquence en un conseil composé du cardinal-préfet, du secrétaire, du sous-secrétaire et de l'auditeur. Les affaires graves sont réservées, ainsi que les procès, à l'assemblée plénière des cardinaux de la congrégation. Les affaires se traitent par écrit ; les plaidoyers des avocats sont imprimés avec l'exposé de la cause, et remis aux cardinaux quelques jours d'avance.

De jeunes ecclésiastiques, pourvus du double doctorat en droit civil romain et en droit canonique, sont admis à la connaissance des procès qui se plaident devant la Congrégation. Ils obtiennent communication des dossiers, et délibèrent ensemble sur le bon droit des plaideurs. L'auditeur de la Congrégation dirige ces exercices, qui constituent une école d'application du droit canonique, appelée *Studio*. Ceux qui ont fait partie du *Studio* pendant quatre ans, et démontré leur habileté par la composition d'une bonne thèse, reçoivent le titre d'avocats en cour de Rome.

La Congrégation du Cérémonial

Ce n'est pas tout dans une cour que d'étaler de riches habits, de développer de pompeux cortèges, de prodiguer pour la surprise des yeux les inventions de la magnificence et du luxe. Jusque dans ce triomphe de l'imagination, la raison doit avoir sa place, l'ordre faire la loi, le droit prévaloir et les Papes, plus encore que les autres rois, étaient tenus d'imprimer à la

représentation un caractère capable de servir d'exemple par l'exacte distribution des rangs. C'est ce à quoi ils ont pourvu en établissant la congrégation du Cérémonial, tribunal splendide des pompes de leur cour, dont les sentences apportent l'honneur, l'éclat et la gloire. Les dernières qu'il ait rendues, qui sont d'hier, ont vidé la querelle des Orsini et les Colonna sur la dignité d'assistant au Trône pontifical et reconnu le droit du grand-maître de l'ordre de Malte aux honneurs souverains. La Congrégation du Cérémonial pourvoit à la dignité de la tiare dans les entrevues du Pape et des princes, et en général dans toutes les occasions où le Pape paraît officiellement. Elle veille encore sur la pourpre, si voisine de la tiare, instruisant les nouveaux cardinaux de la manière dont ils se doivent comporter en ce rang sublime, de l'appareil dont ils doivent s'entourer, de l'étiquette qu'ils doivent garder, des égards auxquels ils peuvent prétendre. Il est d'usage que la charge de secrétaire du Cérémonial soit remplie par le préfet même des cérémonies apostoliques, quoiqu'en ce moment cet usage ne soit point suivi. Les maîtres des cérémonies apostoliques sont consultants-nés de la Congrégation, ce qui m'engage à dire un mot de leur brillant collègue.

Seuls admis à figurer avec autorité aux cérémonies du Pape et à celles des cardinaux, les maîtres des cérémonies apostoliques sont prélats en vertu de leur titre même. Ils portent la soutane violette, le rochet de dentelle, et le surplis de dentelle, par dessus le rochet. Le rochet leur a été donné à la place de la soutane rouge. Leur vie se passe soit à étudier les usages de la chapelle papale, soit à les appliquer. Leur cérémonial n'est pas livré à l'impression à cause du trop petit nombre d'exemplaires ; mais il existe, divisé en dix livres, qui expliquent les devoirs des dix cérémoniaires des vêpres papales et de la messe papale. De plus ils ne cessent de feuilleter les manuscrits de leurs archives, où sont décrites minutieusement toutes les cérémonies faites par les Papes depuis plusieurs siècles. Ces archives, sont déposées au Vatican dans un appartement fort commode, au haut d'un escalier près du fameux torse du Belvédère. On compte seulement onze cérémoniaires, un de plus qu'il n'en faut pour la messe papale. Cinq sont effectifs et cinq surnuméraires deviennent effectifs par ancienneté.

Les cérémoniaires effectifs touchent seuls un traitement qui est de cent cinquante francs par mois, pour les deux premiers, y compris le préfet, et de cinquante francs pour les trois autres. Mais on leur ménage à tous, effectifs et surnuméraires, des canoni-

cats ou des bénéfices d'un bon revenu dans les basiliques, et les premiers ont droit à de gros cadeaux lors des consistoires, de sorte qu'avec le casuel, il s'en faut que la place soit mauvaise. Les cinq cérémoniaires effectifs entrent au conclave avec un des surnuméraires au choix du camerlingue. Pour bien connaître la cour pontificale, les hommes qui s'y remuent et les ressorts qui les font agir, nul ne dispose d'autant de moyens qu'un cérémoniaire avisé qui voit dans le particulier le Pape et les cardinaux, et entretient un commerce nécessaire avec presque tous ceux qui les assistent. Il est présent à tout ; il entend tout ; d'autant mieux accueilli que, dans son domaine réservé, il n'éveille ni jalousie ni défiance.

J'ai eu l'honneur de bien connaître le premier préfet des cérémonies qu'ait eu Léon XIII. Mgr Cataldi, homme généreux et ouvert, était lié avec le Saint-Père avant son exaltation, et était allé diriger des fêtes sur son invitation à Pérouse. De loin, il entretenait avec lui une correspondance des plus intimes, dont il avait gardé toutes les pièces. "Elles sont là, me disait-il un jour en m'indiquant un tiroir de son bureau, mais je ne les ai jamais montrées et ne les montrerai jamais." Il a dû avant de mourir les restituer au Pape comme un dépôt sacré. Telle était la confiance dont Léon XIII l'honorait, qu'il lui demanda de passer à son chevet la nuit qui suivit son élection. Ni le nouveau pontife, ni son gardien ne goûtèrent le sommeil ; le Pape gémissant sur la servitude que la volonté de Dieu lui imposait et tremblant à la pensée de ses redoutables devoirs, tandis que Mgr Cataldi le soutenait, le consolait, l'exhortait, lui représentant les grâces dont la bonté divine ne manquerait pas de combler. Le bon préfet m'a raconté lui-même ce trait touchant.

La Congrégation du Saint-Office

Le palais du Saint-Office se cache dans une petite rue derrière la colonnade de Saint-Pierre. D'une architecture des plus simples, il ne réveille aucune des idées effrayantes qui s'attachent au nom de l'Inquisition, à moins de s'étonner des pointes de fer qui hérissent la grande porte. Après avoir parlé au concierge ou à sa femme, bonne vieille de l'air le plus rassurant, on pénètre dans la cour intérieure entourée de pilastres doriques qui forment un vaste cloître. Une fontaine abondante l'anime nuit et jour du bruit de ses eaux. Au premier palier du grand escalier de lave, sourit un buste en marbre de la Sainte Vierge, la tête couronnée d'étoiles. Une galerie de colonnes doriques, aussi large que le cloître du rez-de-chaussée, et parée de briques, règne au premier étage. Là, on voit à gauche un escalier réservé qui monte au deuxième ; une porte surmontée de l'inscription : **URBANUS. VIII. PONT. MAX.** puis une autre porte ornée d'un lambeau de damas rouge à galons d'or, et au-dessus : **ORATORIUM. PUBLICUM.** Sur le côté du fond ouvrent plusieurs petites portes peintes en vert, dont la dernière est marquée : **CANCELLE. RIA.**

Du côté droit, on remarque cinq portes, dont trois murées. La principale porte l'inscription : **PIVS. V. PONT. MAX.** surmontée d'une fresque qui représente la Sainte Vierge assise sur un piédestal entre les saints apôtres Pierre et Paul debout, tandis que saint Dominique à genoux s'offre à elle. Le cloître aussi bien que la galerie sont en fer à cheval, car le quatrième côté du palais est formé par des écuries assez basses pour que, de la galerie, on croie plutôt toucher la coupole de Saint-Pierre que la voir.

La porte dite de la Chancellerie mène aux bureaux, au seuil des bureaux, car on n'y entre pas ; on fait

appeler les ecclésiastiques qui y travaillent, et à qui on a besoin de parler.

Tout conspire ici à protéger l'absolu secret auquel le Saint-Office obéit en ses moindres démarches comme à sa souveraine loi, dans la double vue de protéger la réputation de ceux qu'il juge et de prévenir la contagion de leurs erreurs et de leurs fautes.

Moréri, en son Dictionnaire, nous livre le détail que voici des diverses actions que traite le Saint-Office : polygamie, profanation des saintes espèces, hérésie, schisme, et, en général, des choses sacramentelles ; affectation de sainteté ; pratiques diaboliques ; en un mot, les crimes contre Dieu lui-même. Ne comprend-on pas la nécessité de couvrir du voile le plus épais de semblables abominations ? Et ne faut-il pas plaindre ceux, cardinaux, prélats et théologiens, dont le Pape emploie le savoir et la charité, à sonder de telles plaies et à les guérir ?

Le poids des affaires du Saint-Office retombe principalement sur l'assesseur, qui est un évêque promu au cardinalat, et sur le commissaire, qui est aussi évêque. L'un et l'autre logent dans le palais, au premier. Le commissaire, toujours emprunté à l'ordre de Saint-Dominique, est assisté de deux jeunes religieux qui partagent sa vie et ses travaux. La congrégation emploie en outre un prélat *sommiste* pour le précis des affaires, un prélat *notaire* ou rédacteur en chef assisté de cinq prêtres, *notaires substitués*, un archiviste prêtre et un comptable laïque. Tous logent en ville.

Le Saint-Père lui-même a le titre de préfet du Saint-Office ; S. Em. le cardinal Parocchi celui de secrétaire. La congrégation, composée d'une dizaine de cardinaux, se réunit chaque mercredi dans une pièce du premier étage. Les séances sont préparées par l'assemblée des consultants, qui a lieu le lundi. On appelle *qualificateurs* du Saint-Office des théologiens, au nombre de quatre, qui ont pour mission de déterminer le degré d'erreur des fausses doctrines.

Avant d'achever le tableau des Congrégations, qu'il me soit permis de jeter un coup-d'œil en arrière sur ces augustes assemblées.

On aura remarqué qu'elles ne sont pas toutes de même importance. Il en est que les affaires accablent ; il en est qui ont une grande besogne, mais proportionnée à leurs forces, et il en est enfin qui ne traînent qu'un léger fardeau, pour lequel elles sont pourvues de ressources surabondantes. Les congrégations qui portent le poids le plus lourd sont le Saint-Office, la Propagande, le Concile, les Evêques et Réguliers, les Rites.

Dans ces laborieuses ruches, l'âme des travaux, c'est le secrétaire. Il met tout en mouvement ; il forme le lien entre le corps de la Congrégation et sa tête, qui est le préfet. On peut dire avec vérité que les Congrégations sont presque tout entières dans une poignée de prélats. Personne ne s'aviserait dans une Congrégation de remuer une paille sans l'aveu du secrétaire.

Je ne prétendrai pas que la beauté des Congrégations Romaines ne soit ternie d'aucun défaut. Mgr Lega se plaint dans son livre qu'il y ait des matières qui relèvent de plusieurs Congrégations à la fois ; il se peut en effet qu'il en résulte un certain désordre. Les Congrégations n'en sont pas moins un fruit excellent du concile de Trente et une institution admirable. Avec quelle facilité elles se développent ! On peut supprimer celles que le temps a rendues inutiles et leur en substituer de nouvelles sans que l'arrangement général soit en rien troublé.

En cas de surcharge, on peut d'une congrégation en faire deux, trois.

Laissant les congrégations telles qu'elles sont, ce serait au besoin la chose du monde la plus aisée, que de multiplier à l'infini leurs ressources, en attribuant à chaque consultant un département en propre, et en l'autorisant à prendre dans le clergé de Rome autant d'auxiliaires qu'il souhaiterait. Quo de prêtres pourraient être enrôlés de la sorte au service des consultants ! Le système des congrégations, par la perfection avec laquelle il a été conçu se prête à d'incroyables progrès. A mon avis, il ne présente qu'une lacune, qui est celle d'une Congrégation de la Curie pour veiller sur toutes les autres, les tenir dans l'objet de leur institution et proposer au Souverain Pontife les améliorations à introduire dans leur fonctionnement.

Une assemblée de catholiques allemands.

Le quarante-huitième congrès des catholiques allemands a été tenu vers la fin d'août à Osnabrück, ville dont la fondation remonte à Charlemagne.

La veille de l'ouverture officielle de ce congrès une réunion de bienvenue eut lieu et fut présidée par M. Engelken, neveu du grand Windthorst.

M. Trimborn, avocat catholique de Cologne fut, le lendemain, choisi comme président de la convention.

Au cours des délibérations, des résolutions ont été adoptées concernant la situation du Saint-Siège, l'obole de saint Pierre, les missions africaines, l'œuvre de saint Boniface, les associations et cercles de jeunes employés de commerce et d'industrie, l'œuvre de Pierre Canisius, la création de chaires d'allemand à l'étranger, l'œuvre d'émissaires, dite de Saint-Raphaël ; l'œuvre de Saint-François-Xavier pour la régularisation matrimoniale d'unions illicites ; l'œuvre de Louis Windthorst.

EN VOYAGE

Glasgow, 19 août 1901.

Il était question de Parnell, si je ne me trompe, à la fin de ma dernière lettre. Son nom est resté une force en Irlande. L'histoire de sa déchéance et de sa réhabilitation offre de singulières analogies avec celle de Mercier chez nous.

John Redmond avait-il pressenti que le sentiment populaire reviendrait aux fidèles de l'ancien *leader* irlandais ? On m'a dit qu'avant de prendre position pour ou contre Parnell, Redmond avait fait une sorte d'enquête personnelle à travers l'Irlande, et qu'il se sépara nettement de Justin McCarthy et de la presque totalité de son parti, lorsqu'il se fût assuré que la nation irlandaise subissait à contre-cœur la décapitation de son chef. Si le fait est exact, M. Redmond a fait preuve d'un grand sens politique. Sa fidélité à Parnell a contribué à le faire choisir comme *leader* du parti nationaliste reconstitué. Et Jim. Healy, qui dénonga Parnell avec le plus de violence, est aujourd'hui exclus comme une brebis galeuse. Une nouvelle preuve, entre mille, que les minorités les plus infimes, les simples minorités mêmes, ont parfois raison, à la longue, des gros bataillons.

Lo parti nationaliste est très fort. Par l'éternelle loi des compensations, la désagrégation des deux partis anglais semble contribuer à rétablir et fortifier l'union des Irlandais. J. W. Russell lui-même, qui s'opposa avec tant d'énergie au projet du *Home Rule* de Gladstone, emboîte le pas des députés catholiques.

Tandis que les libéraux épuisent leur vitalité en s'efforçant de ne pas se marcher sur les pieds, les nationalistes sont devenus le seul véritable parti d'opposition. Tandis que sir Henry Bannerman se livrait à des jeux de cerceaux et de trapèze qui l'ont obligé d'aller prendre les eaux avant la fin de la session, M. Redmond a fait une lutte persistante et vigoureuse au ministère. Ses adversaires les plus irrécyclables, à la chambre et dans la presse, reconnaissent son alerte combativité. C'est un fort parlementaire : il a toute la vivacité d'esprit de sa race sans tomber dans la faconde un peu déclamatoire qui caractérise plusieurs de ses compatriotes.

Beaucoup de gens croient que l'union du parti irlandais sera éphémère. Que l'organisation actuelle subsiste ou se désagrège, je n'en sais rien. Mais il est une base qui ne disparaîtra pas et sur laquelle le parti irlandais se reconstituera toujours : c'est la haine de l'Angleterre. Il est inutile de le nier ou de l'atténuer : l'Irlande hait l'Angleterre. A la ville et aux champs, avec les degrés ou les nuances qui proviennent du tempérament, de l'éducation, du métier ou du milieu, les Irlandais sont non seulement anti-anglais mais anti-britanniques.

Sur toutes les scènes populaires, le bouffon banal est un Tommy Atkins, à la face boursoufflée, à la trogne flamboyante, recevant, drus comme grêle, les quolibets et les taloches d'un joyeux Paddy. L'autre jour, un organisateur de représentations cinématographiques est venu faire voir aux Dublinois des épisodes de la guerre d'Afrique. Tous les tableaux peignaient des victoires anglaises, au grand déplaisir des assistants. Les journaux de Dublin lui ont conseillé de varier le menu et d'introduire quelques victoires boers — d'abord pour être plus conforme à la vérité historique, ensuite pour être agréable au public. *Shocking !*

Et comment s'étonner de cette animosité persistante ? Les Anglais protestants de la Virginie et du Massachusetts ont secoué le joug de leur mère-patrie pour venger des griefs moins sérieux et moins prolongés que ceux dont l'Irlande se plaint depuis des siècles.

Encore aujourd'hui, le gouvernement de l'Irlande s'exécute d'une façon intolérable. Tous les fonctionnaires de l'Etat sont pratiquement hors de l'atteinte des administrés. Sous le nouveau régime municipal qui est censé concéder aux conseils de comté l'administration territoriale, il a fallu un arrêt des cours de justice pour reconnaître aux conseils le droit de fixer le traitement de leurs propres em-

ployés. Et, jusqu'à ce jour, le gouvernement anglais a trouvé moyen d'éluder la portée de cette jurisprudence, pourtant basée sur le grand axiome britannique que l'emploi des deniers publics doit être déterminé par ceux qui paient.

Mais c'est surtout dans la composition des tribunaux et des jurys que le régime britannique se rend le plus odieux à la population irlandaise. Le principe essentiel du jury, c'est de permettre à tout citoyen d'être jugé par ses pairs. La vénération quasi-ridicule de ce principe, en Angleterre, a permis au comte Russell de subir un procès d'opéra-comique à la Chambre des Lords, il y a un mois à peine. Mais de l'autre côté du détroit, changement complet de méthode : tous les jours, des accusés catholiques sont forcés de comparaître devant un jury protestant, parfois même orangiste. Dans un pays où les haines religieuses sont encore violentes, un tel système est odieux.

La semaine dernière, M. Wyndham, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, a dû avouer des dénis de justice abominables : des cas de servitude pénale, où l'on a reconnu l'innocence des condamnés après un an, deux ans de détention, et, pour l'un d'eux, après sa mort. Le gouvernement a d'ailleurs exprimé ses regrets à la mère de la victime ! Rappelez-vous la *furia* de la presse anglaise à propos de Dreyfus. Des affaires Dreyfus, les prisons d'Irlande en regorgent.

Notez que je n'apprécie pas les causes de ce déplorable état social. Je ne prétends pas que le gouvernement anglais en soit seul responsable. Il est possible que les chefs irlandais aient manqué de mesure et de conciliation. Je constate seulement qu'à l'heure actuelle, l'Irlande, portion du royaume uni de Sa Majesté, a perdu la moitié de sa population par suite d'un régime agraire maintenu par l'Angleterre contre le gré des habitants du pays ; que le peuple irlandais est gouverné par une armée de soldats, de gendarmes et de fonctionnaires qui échappent entièrement à son contrôle ; qu'enfin les justiciables irlandais sont soumis à l'autorité des tribunaux qui se recrutent parmi leurs ennemis les plus haineux. En un mot, c'est le gouvernement arbitraire de la majorité par la minorité.

En parcourant ces campagnes appauvries, en rencontrant sur la route des vieillards et des femmes en haillons, pieds nus ; en lisant les aveux de M. Wyndham — je me rappelais les phrases sonores de sir Wilfrid Laurier glorifiant les soldats canadiens qui s'en allaient faire triompher la "justice et la liberté" britanniques au bénéfice des agitateurs de Johannesburg ; — et je me disais : "Pourquoi, diable, ne leur a-t-il pas conseillé de faire escale à Queenstown ou à Londonderry ?"

L'attitude nettement hostile de la nation irlandaise et de ses représentants, depuis le début des hostilités en Afrique, fournit un nouvel argument aux adversaires du *Home Rule*. Lord

Salisbury a donné la note, et tous les unionistes et plusieurs libéraux répètent sur tous les tons : "Où en serions-nous si l'Irlande avait son parlement ? Elle aurait pactisé avec l'ennemi !" L'argument est plus ingénieux que décisif. L'animosité des Irlandais contre l'Angleterre se serait atténuée en proportion de la liberté dont ils auraient joui. Une autre question se pose naturellement à mon esprit : "Où en serait l'Angleterre en Amérique, si le régime de Craig et même celui de Metcalfe s'étaient prolongés au Canada ?"

Comment se fait-il que les Anglais qui ont un sentiment si vif de leur indépendance et de leur liberté individuelle et politique ne les accordent aux autres que lorsque leur intérêt personnel ou la force majeure les y obligent ? C'est sans doute que leurs notions de la liberté sont tout instinctives : affaire de tempérament et non d'intelligence. Ils se sont battus pour leur liberté comme l'animal lutte pour sa pâture.

Est-ce à dire que le *Home Rule* eût été possible ? Le projet de Gladstone s'est échoué sur un obstacle qui paraît insurmontable : je veux dire la position anormale qui serait faite aux députés irlandais au parlement impérial. Tandis que l'Irlande contrôlerait exclusivement son administration locale, ses représentants à Londres continueraient de prendre part à la direction des affaires intérieures d'Angleterre et d'Ecosse. C'est ce que les Anglais et les Ecossais ne toléreront jamais et avec raison. On avait suggéré que les députés irlandais fussent exclus du vote sur les questions d'Angleterre et d'Ecosse. Mais alors leur situation deviendrait absurde. Ils passeraient tour à tour de fonctions de législateurs au simple rôle de spectateurs. Ce serait une mise en scène du maître Jacques de Molière. Gladstone lui-même n'a pas pu contourner cet obstacle.

Quoi qu'il en soit, les conjectures qu'on peut faire sur les conséquences politiques et nationales du *Home Rule* sont toutes spéculatives. Et elles le seront toujours. Plus l'abîme se creuse entre les deux races, plus l'accord volontaire devient impossible. L'Angleterre ne pourrait plus accorder ce que l'Irlande exigerait et l'Irlande n'accepterait plus ce que l'Angleterre pourrait lui offrir.

En résumé, la seule solution possible du problème irlandais, c'est celle qu'avaient trouvée Loth et Abraham : la séparation complète. Et je crois que si la plupart des députés nationalistes confessaient leur pensée intime, ils ne cacheraient pas que sous le couvert du *Home Rule*, c'est vers l'indépendance qu'ils dirigent même leurs efforts actuels. Cette solution viendra au jour du grand chambardement, lorsque l'Empire britannique prendra place parmi les reliques de l'histoire, à la suite des autres agglomérations humaines du même genre qui l'ont précédé. Il est d'ailleurs possible et même probable que ce jour, comme ceux de la création, se composera de plus de vingt-quatre heures. Mais l'Irlande s'affranchira aussi sûrement que la Hollande et la Belgique se sont

successivement délivrées du joug de l'Espagne, puis de leur union forcée.

De même que chaque être animé contient en lui-même la substance de sa vie et de sa mort, les nations renferment aussi leurs éléments incontrôlables de prospérité et de perdition. L'Irlande, autant et plus peut-être que l'Afrique australe, est un des microbes qui empoisonnent le corps de l'Angleterre.

Je ne parle pas seulement de l'antagonisme national qui peut du jour au lendemain se changer en lutte physique. Je veux signaler la désagrégation lente mais sûre que la question irlandaise fait subir aux institutions britanniques.

L'Angleterre se glorifie à juste titre de son parlement comme de la pierre angulaire de ses institutions. C'est dans son parlement, en effet, que sont nées toutes ses libertés — ou plutôt que ses libertés, nées de la nation elle-même, ont reçu leur éducation. C'est le parlement qui a sauvé l'Angleterre tantôt du césarisme, tantôt de la démagogie. Il a subi sans doute de mauvais jours : des jours de servilité et des jours de révolte brutale. Mais dans l'ensemble de son histoire et de son fonctionnement, il a été le grand modérateur des forces nationales.

La lutte acrimonieuse du parti irlandais est en voie sûre de démolir le parlement britannique. La règle de clôture, contre-coup de la grande obstruction Parnell, est devenue une véritable guillotine au service du gouvernement. Faite pour les occasions extrêmes, elle sert maintenant à tout propos. Dès qu'un ministre se sent ennuyé d'un débat ou qu'il a affaire quelque part, il coupe le sifflet, — passez-moi l'expression — à ses adversaires qui n'ont d'autres ressources que de protester par leur vote.

On a appliqué largement, cette année, la règle budgétaire qui permet au ministère de faire voter les subsides par chapitres, en bloc. C'était encore l'une des mesures préventives adoptées contre l'obstruction irlandaise et il avait été entendu que le cabinet ne s'en prévaudrait que dans les cas urgents. Le gouvernement s'en est servi la semaine dernière pour faire voter, sans discussion, en deux ou trois séances, une cinquantaine de millions de livres sterling.

Et M. Balfour a annoncé l'autre jour, à Blenheim, que le ministère inventerait des méthodes encore plus énergiques pour "faciliter" la législation — en d'autres termes pour faire de la discussion parlementaire une farce pompeuse présidée par un automate en perruque. Et la foule assemblée dans les jardins du duc de Malborough a applaudi ces paroles. Il y a deux cent cinquante ans, elle tranchait la tête à Charles Ier parce qu'il voulait réduire le parlement à la même sujétion. Aujourd'hui encore, un ministère qui proposerait d'asservir ainsi le corps législatif dans le seul but d'avoir ses coudées franches, soulèverait le sentiment du peuple anglais. Mais en agitant le spectre de

l'obstruction irlandaise, le parti tory réussit à se faire autoriser par l'électorat à restreindre peu à peu la liberté parlementaire.

Le résultat se fait déjà sentir dans la législation. M. Lecky, qu'on ne saurait taxer de radicalisme ni d'anti-impérialisme, a signalé l'an dernier, dans son intéressant ouvrage, *The Map of Life*, cette prépondérance envahissante du cabinet, dans la politique anglaise. Non seulement le ministère contrôle sans conteste la législation générale, le budget et les mesures politiques ; — mais il élimine peu à peu l'initiative personnelle des députés dans les mesures d'intérêt public, social et même particulier. Et comme les ministères de tous les pays sont portés par tempérament d'état à diminuer plutôt qu'à accroître leur besogne et leur responsabilité, il s'ensuit que le parlement cesse d'être l'initiateur des réformes sociales, le créateur de la législation, le grand foyer où s'alimentait et se fortifiait la vie nationale. Il devient une sorte de bureau d'enregistrement où le ministère fait transcrire et ratifier ses projets de loi — agrémenté d'un restaurant, d'un fumoir et d'une terrasse fashionable où les députés reçoivent la société *select* et autres.

Comme conséquence naturelle, le peuple anglais perd le respect et l'amour de son parlement. Il ne le tourne pas en ridicule à la façon des Français, tout simplement parce qu'il n'a pas l'esprit gaulois. Mais il devient indifférent : c'est pire. En France, d'ailleurs, le parlement est un accessoire dont la nation s'est affublée dans sa vieillesse. En Angleterre, le parlement tient aux parties vives de la nation : il est né, il a grandi avec elle. Sa décadence indique ou accompagne un affaiblissement de la vitalité nationale.

Le danger prochain, c'est que les masses populaires, ne trouvant plus à Westminster un écho modérateur mais fidèle de leurs réclamations, se tourneront vers le socialisme doctrinaire. Et lorsque la plèbe anglaise se mettra à faire du socialisme, elle ne se contentera pas de discours creux et de manifestations platoniques : elle agira. C'est ce que plusieurs esprits clairvoyants commencent à pressentir ici.

Les députés irlandais ne déguisent nullement leur joie en constatant cette déchéance de la "mère des parlements" et ils en réclament même la responsabilité. Qui saurait les en blâmer ? Ainsi que le disait M. Redmond le jour de la prorogation : "Ils sont là malgré eux !"

Mais pour ceux qui ont appris à admirer le parlement britannique comme l'une des institutions politiques les plus fécondes de l'histoire moderne, — et je suis de ceux-là — cette décadence est attristante et sinistre.

HENRI BOURASSA.

Conférences pédagogiques

Au Mont Sainte-Marie

Séance d'ouverture, lundi soir,
le 19 août

Discours de M. de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique.

Monseigneur,

Mesdames,

Messieurs,

Vous ne sauriez croire la joie que j'éprouve de participer à l'inauguration de la convention des institutrices de la région de Montréal. Cette réunion solennelle, la première du genre, à laquelle sont accourues tant de dévouées maîtresses d'écoles, est le présage, non seulement pour cette ville, mais pour toute la province, d'un mouvement pédagogique qui portera au sein de nos campagnes des fruits abondants, en faisant plus largement apprécier l'éducation, son importance et son action bienfaisante sur les idées et les mœurs. Cette convention tant désirée, vous la devez, Mesdames, au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, qui, animé du désir d'opérer le bien, sait suggérer, en temps opportun, des mesures utiles, et dont les décisions, mûries par la sagesse et l'expérience, ont un effet salutaire sur le développement de l'instruction.

Pendant au delà d'un an, cet honorable Comité étudia la question d'une convention dans laquelle on ferait donner des conférences aux jeunes filles qui, bien que vouées à l'enseignement, n'ont pas eu l'avantage de suivre les cours d'une école normale, afin de compléter, dans une certaine mesure, à leur manque de formation pédagogique et de raviver chez elles le zèle pour la carrière qu'elles ont embrassée.

Vous devez aussi cette convention à l'offre faite au Comité catholique par Sa Grandeur Mgr Bruchési, de recevoir dans une des communautés de femmes de Montréal les institutrices laïques qui désireraient en suivre les cours. Cet acte généreux de Sa Grandeur et des Révérendes Sœurs facilita singulièrement la réalisation du projet. Je n'ai pas besoin d'ajouter, Mesdames, combien vous devez être reconnaissantes envers votre distingué archevêque et envers les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, dont le dévouement à l'éducation ne se dément jamais et dont la bienveillante et douce hospitalité sera pour vous une des charmantes réminiscences de cette belle convention.

Si cette réunion d'institutrices est destinée à faire époque dans les annales scolaires de la province, elle sera aussi pour vous un rayon de lumière réconfortant, au cours de votre carrière laborieuse, et laissera dans votre âme d'agréables et salutaires impressions. Quel que soit l'endroit que vous habitez, vous vous rappellerez avec plaisir la semaine qui commence. Les instants passés dans cette maison du Mont Sainte-Marie vous feront oublier les ennuis de l'enseignement pour ne faire ressortir que l'excellence et la beauté de votre mission. Vous allez puiser ici

un enseignement de quelques jours seulement, il est vrai; les résultats cependant en seront précieux au point de vue pédagogique; et le bonheur que vous allez goûter par cette vie en commun, où tout vous rappellera les années du couvent, va jeter dans votre âme une semence d'autant plus fructueuse qu'elle aura pour la faire croître la tendre rosée des souvenirs du jeune âge et la chaude et sympathique réception des directrices de cette maison.

Dès demain matin, Mesdames, vous allez vous mettre à l'œuvre pour écouter très attentivement les conférences que des professeurs expérimentés ont été priés de vous donner, tâche qu'ils ont acceptée avec beaucoup de bienveillance et pour laquelle, comme surintendant, je les remercie du fond du cœur.

Il vous sera très utile de prendre sur les matières développées devant vous des notes que vous pourrez plus tard consulter avec profit. Car, en procédant à l'organisation des séances de la convention, j'ai tracé un programme qui embrasse dans ses grandes lignes le cours d'études des écoles primaires. On vous expliquera les programmes d'études et les principes généraux de la méthodologie; on vous parlera de la discipline scolaire et de la mesure dans laquelle elle concourt à l'œuvre de l'éducation générale. Des conférences traiteront de l'enseignement du catéchisme, de la lecture, de l'arithmétique, de la géographie et du but et de l'utilité des leçons de choses. On vous dira comment enseigner la grammaire aux trois degrés de l'école primaire, et quelle part il convient de faire à la mémoire dans un système d'éducation bien organisé; de plus, des leçons vous seront données sur les méthodes à suivre et sur les procédés à employer pour enseigner le dessin d'une manière pratique et profitable.

S'il eût été possible de multiplier les jours de la convention, j'aurais été désireux de sortir du cadre des conférences indiquées au programme, c'est-à-dire du champ clos de l'instruction proprement dite, pour entrer sur le terrain de l'éducation.

Vous le savez, ce n'est pas tout d'instruire un enfant; il faut l'élever, façonner son caractère, diriger son intelligence et deviner jusqu'aux mouvements de son cœur. C'est la partie la plus difficile du rôle assigné à l'institutrice, celle qui demande le plus de tact et le plus de patience, car de la formation première de la jeunesse dépend dans une large mesure son avenir. A l'école comme au foyer de la famille, il faut donner aux intelligences une saine nourriture; dans ces jeunes cœurs, susceptibles de tant d'impressions diverses, il faut savoir déposer des principes solidement chrétiens.

Vous avez à exercer, Mesdames, un apostolat qui consiste dans un triple enseignement: l'amour de Dieu, l'amour de la famille, l'amour du pays.

Cette devise: "Dieu, famille, patrie", doit être la devise de l'école; elle doit être la vôtre, et votre mission est de la buriner dans le cœur de vos élèves, afin que, dans le cours de leur existence, ils ne la perdent jamais de vue et qu'elle soit leur boussole dans

les temps calmes comme au jour des tribulations.

L'enfant qui, à l'école, apprend à bien connaître sa religion, à concevoir le plus grand respect pour l'autorité paternelle et à aimer son pays, devient dans la suite un chef de famille respectable et respecté. De là, la nécessité de faire marcher de pair l'enseignement des doctrines chrétiennes et celui des matières de classe, car la société civile doit plus sa force et sa stabilité à la bonne et solide éducation qu'à l'instruction qui n'a pour but que le développement de l'intelligence sans la formation simultanée de l'esprit et du cœur.

Lorsque les familles vous confient leurs enfants pour les instruire, vous devenez les représentants du père et de la mère et les continuateurs de leur œuvre: vous assumez une tâche dont vous devez rendre compte à Dieu même. A vous incombe l'obligation envers vos élèves d'élargir les horizons de leur mission dans la société et des idées qu'ils ne sauraient trouver par eux-mêmes dans les programmes arides du cours d'études. A vous de les instruire sur leurs devoirs de citoyens, d'exalter à leurs yeux l'histoire de leur pays et les actions héroïques qui ornent ses pages glorieuses; à vous de leur parler du rôle de la famille et de son action dans la société, de la puissance du sentiment religieux sur les âmes et les cœurs.

Elle est donc bien importante votre mission, institutrices qui m'écoutez.

C'est pour vous permettre de la remplir avec la plus grande efficacité que cette convention a été décrétée par le Comité catholique, avec la haute approbation du gouvernement et de l'autorité diocésaine.

Puissent les conférences que vous allez entendre produire en vos intelligences d'heureux résultats et influer sur les progrès de l'instruction chez le peuple. Puissent aussi les échos de cette réunion se répercuter des rives de l'Outaouais à la Baie-des-Chaleurs, en signalant aux commissions scolaires et à toute la province le rôle préminent de l'institutrice, le respect dont on doit l'entourer et l'action bienfaisante qu'elle est appelée à exercer sur les destinées de notre pays.

Discours de Mgr l'archevêque de
Montréal

Mesdemoiselles,

Je ne saurais montrer mieux que l'honorable M. Boucher de la Bruère vient de le faire la grandeur de la mission de l'institutrice et les avantages des conférences pédagogiques que nous inaugurons ce soir.

Je vous remercie, Monsieur le surintendant, des belles paroles que vous venez d'adresser à cette auditoire si sympathique. Une fois de plus, vous vous révélez l'ami sincèrement dévoué de l'éducation, votre langage est celui d'un catholique convaincu et d'un apôtre du bien.

Pour moi, Mesdemoiselles, ces conférences sont la réalisation d'un rêve caressé depuis plusieurs années. Il y a dans la province de Québec plus de cinq mille institutrices. Leur dévouement, leur générosité, leur esprit de

sacrifice sont connus de tous. Elles ont de pauvres écoles, elles sont plus que modestement logées, et reçoivent un salaire absolument insuffisant. Aussi, ne saurions-nous avoir trop de reconnaissance pour les éminents services qu'elles rendent dans les conditions défavorables, très souvent pénibles, où elles se trouvent placées.

Mais le dévouement n'est pas tout dans la carrière du professorat. Il faut la préparation, la formation, la méthode, en un mot, la science de la pédagogie. On pourrait faire un cours complet d'études, acquérir des connaissances sérieuses et variées, subir un examen avec succès, on n'est point maître, on n'est point institutrice pour cela. Il ne suffit pas d'être instruit soi-même, il faut être en état d'instruire les autres, en leur communiquant ce que l'on a soi-même appris. Là est la chose importante et difficile. On peut être savant et ne faire cependant qu'un pauvre professeur. Ce ne sont pas toujours, vous le savez, ceux qui ont les plus belles voix et qui chantent le mieux qui sont les meilleurs maîtres de chant.

Vous comprenez par là la nécessité de la pédagogie qui est l'art de bien enseigner. Or, la pédagogie s'apprend à l'école normale. L'école normale, le mot l'indique, est celle qui donne la méthode et les règles. Le but de l'école normale n'est pas précisément d'enseigner la grammaire, la lecture, l'histoire, la géographie et les autres matières des programmes; non, l'école normale a pour but principal "d'enseigner à enseigner." Chacune de nos communautés religieuses, Mesdemoiselles, a l'avantage de posséder dans son noviciat ce qui constitue précisément l'école normale.

Quand une sœur reçoit de ses supérieures sa lettre d'obédience, elle reçoit par le fait même un brevet de capacité, qui ne signifie pas seulement qu'elle a étudié et appris un certain nombre de matières, mais qu'elle a été préparée pour former et instruire les enfants de la classe qui lui est confiée. Il y a dans nos instituts enseignants, il est bon de le rappeler ici, à côté des leçons qui prêchent la vertu, l'entraînement intellectuel qui doit préparer l'institutrice compétente.

Les circonstances, le manque de de sujets et de ressources ne permettent peut-être pas encore de faire tout ce que l'on désirerait à cet égard, mais on fait déjà beaucoup; depuis quelques années, nous pouvons constater un progrès notable; et si nous n'avons pas encore tout ce qui est désirable, nous avons certainement plus que le strict nécessaire.

Mais quant à nos milliers d'institutrices répandues dans toutes les campagnes et les villes de la province, improvisées maîtresses au sortir de l'école élémentaire ou du pensionnat, après avoir obtenu leur diplôme, quelle préparation ont-elles eue? Que savent-elles en fait de méthodes d'enseignement? Où auraient-elles pu recevoir l'entraînement dont elles avaient cependant si grand besoin? A l'école normale? Mais nous ne possédions jusqu'à il y a deux ans qu'une seule école normale de filles à Québec pour toute la province. Un certain nombre en profitait, mais les milliers d'autres?

Sans doute, je le répète, elles appor-
taient à l'accomplissement de leur tâ-
che du dévouement à plein cœur.
Mais cela ne suffisait pas, il y avait
une lacune à combler.

Le Conseil de l'Instruction publi-
que, de concert avec le gouvernement
de Québec, s'en occupa et une seconde
école normale s'ouvrit à Montréal,
pour les filles, sous la direction des
sœurs de la Congrégation de Notre-
Dame. C'était un grand pas.

Cette école fonctionne admirable-
ment et ses deux années d'existence
ont déjà donné les plus beaux fruits.

Que d'autres écoles normales soient
établies ailleurs, c'est un besoin, ce
doit être le désir de tous ceux qui ont
à cœur l'amélioration de notre sys-
tème d'enseignement.

Je le déclare, c'est à mon sens, dans
la création d'écoles normales sérieuses,
pratiques, bien dirigées, n'oubliant
jamais leur but, que je vois la pre-
mière et la plus importante réforme
qui s'impose. Si l'on veut que nos en-
fants soient bien instruits, bien éle-
vés, il faut leur donner des maîtres
et des maîtresses capables de les bien
élever et de les bien instruire ; et le
maître et la maîtresse vraiment com-
pétents ne s'improvisent pas, il faut
qu'ils soient eux-mêmes formés.

Inspiré par cette même idée, le
Conseil de l'Instruction publique vou-
lut que toutes les institutrices de la
province reçussent la si remarquable
revue de l'*Enseignement primaire*, pu-
bliée à Québec. C'était par ce moyen
un cours écrit de pédagogie qu'il leur
donnait tous les mois, et il ne recula
pas, pour leur procurer cet avantage
devant une dépense annuelle de cinq
mille dollars.

Il fonda en même temps les confé-
rences pédagogiques que messieurs les
inspecteurs doivent donner une fois
l'année aux maîtresses des écoles qu'ils
sont chargés de visiter.

Mais n'y avait-il pas encore quelque
chose à faire ? Ne pourrait-on pas
établir ici, comme on l'a fait à Platts-
burg et en quelques autres villes des
Etats-Unis, des écoles d'été, mais avec
un caractère plus pratique et répon-
dant mieux aux besoins actuels ? Les
avantages de pareilles réunions étaient
indiscutables. Une semaine seulement
de vie en commun, avec des leçons
données par des hommes d'expérience
sur les diverses matières de l'enseigne-
ment, devait valoir des mois d'études.
Et puis c'était relever dans l'estime
du peuple la carrière du professorat,
agrandir l'horizon intellectuel des
jeunes maîtresses ; rien ne semblait
plus désirable.

Tout d'abord il fut question de don-
ner des conférences au cours du même
été à toutes les institutrices. Or, vous
vous rappelez que je vous ai dit qu'il
y en a plus de cinq mille. On comprit
bien vite que ce projet était irréali-
sable.

Mais, par exemple, il était facile de
donner des conférences dans les diffé-
rentes parties de la province à tour de
rôle, et je me permis de proposer à mes
honorables collègues de commencer
par Montréal, à titre d'essai.

La chose fut votée à l'unanimité.
Les sœurs de la Congrégation de
Notre-Dame mirent, avec une généro-
sité dont nous ne saurions trop les

remercier, ce beau couvent du Mont-
Sainte-Marie à notre disposition. Elles
se contentèrent de la plus petite in-
demnité, laquelle était aux frais du
Conseil. Le gouvernement donna à
l'œuvre son entière approbation ; l'ho-
norable surintendant s'occupa de tra-
cer un programme ; on choisit des
conférenciers ; une invitation fut
adressée aux institutrices des paroisses ;
et ce fut bientôt partout un mouve-
ment d'abord, puis de la joie, puis un
véritable enthousiasme. Bref, les con-
férences pédagogiques du Mont Sainte-
Marie devenaient l'élément intellec-
tuel du jour.

Vous voici arrivées, Mesdemoiselles.
Encore une fois, soyez les bienvenues.
Nous vous attendions au nombre de
trois cents environ et vous êtes venues
au nombre de quatre cent cinquante.
Y aura-t-il, hélas ! se demandaient les
religieuses, de la place pour toutes ?
La simple question posée fit venir, ce
matin, des larmes à quelques-unes
d'entre vous. " Oh ! disaient-elles
mères, trouvez-nous seulement une pe-
tite place sous votre toit. Nous voulons
rester ici ; et si vous n'avez pas de lit,
nous coucherons sur nos manteaux. "
" Non, répondirent les mères, vous ne
coucherez pas sur vos manteaux, nous
vous ferons de la place quand même ;
nous, nous irons au dehors, dans quel-
qu'une de nos maisons et nous vous
donnerons nos propres lits ". Et c'est
ce qui a été fait, Monsieur le surinten-
dant, et je dis que cela est beau,
émouvant, à la gloire de ces jeunes
filles, comme à la gloire des religieuses.

Les conférences vont donc commen-
cer. Quand elles seront finies, je le
prédis, Mesdemoiselles, c'est avec peine
que vous vous éloignerez de cette
maison où vous aurez goûté de si dou-
ces joies d'esprit et de cœur. Votre
profession aura grandi à vos yeux, ce
me semble. Voyant l'intérêt que l'on
vous porte, les sympathies dont vous
êtes l'objet, vous vous sentirez plus
fortes, plus courageuses, animées d'une
ardeur nouvelle pour l'accomplisse-
ment de vos laborieuses fonctions.

Ce n'est pas seulement de l'estime,
de l'affection que nous avons pour
vous, c'est du respect.

Le comte de Montalémbert était un
jour cité devant ses pairs, pour répon-
dre à l'accusation d'avoir ouvert une
école en contravention avec les lois.
Déclinez vos titres, lui dit-on. Il
répondit : " Charles, comte de Monta-
lémbert, pair de France, et maître
d'école ! " Il s'en faisait gloire. C'é-
taient deux beaux titres, en effet, mais
il me semble que le second était encore
plus beau que le premier.

Or, vous, Mesdemoiselles, même les
plus jeunes, les novices dans l'ensei-
gnement, vous êtes des maîtresses
d'écoles : auxiliaires de l'Eglise, parce
que vous êtes des maîtresses catholi-
ques suivant en tout la direction de
l'Eglise ; déléguées des parents auprès
de nombreux enfants, investies par
conséquent d'une autorité sacrée. On
peut méconnaître ces principes, on
peut les oublier, ils sont pourtant la
plus stricte vérité.

Les enfants dont vous avez la garde,
notre belle langue française les appelle
des " élèves ", parce qu'ils sont
" élevés ", en effet, grâce à vos soins,

à votre travail, à votre dévouement.
Ils sont pris à terre, ils grandissent, ils
montent. En haut, *sursum*, en haut,
l'intelligence et le cœur, vers le vrai,
le beau, le bien, vers Dieu. Ceux qui
ne reçoivent pas l'instruction qu'eux
reçoivent, leur restent inférieurs. Oui,
ces enfants vous les avez vraiment
" élevés " au dessus des autres.

Au prêtre, sans doute, dans une
paroisse, le premier rôle à remplir, rôle
de docteur, de sanctificateur des âmes ;
mais après le prêtre, je place immédia-
tement le maître et la maîtresse d'é-
cole ; car ce sont eux qui ont sur la
génération actuelle la plus grande
influence ; ce sont eux qui, en réalité,
forment la société de l'avenir.

Voyez, Mesdemoiselles, les nobles
compagnes que je vous ai données pour
la convention qui s'ouvre ce soir.
Voyez ces religieuses de tous nos insti-
tuts enseignants, s'unissant à vous, ne
faisant qu'un avec vous. Elles, char-
gées de la plus auguste des missions,
vouées à la pratique de toutes les ver-
tus, elles qui ont fait dans notre pays
nos mères et nos sœurs si pieuses et si
bonnes, elles viennent écouter comme
vous les leçons qui seront données à
cette tribune. Elles se font pour ainsi
dire élèves comme vous ; en elles plu-
sieurs d'entre vous reconnaîtront leurs
anciennes mères, toutes saurez
voir en elles des amies vraies et dé-
vouées.

C'est l'union qui est scellée, ce soir,
sous les yeux de l'autorité religieuse
et de l'autorité civile.

Qu'on ne nous parle donc plus de
scission. Nous ne faisons tous, prêtres,
religieux, religieuses, laïques, qu'un
cœur et qu'une âme, quand il s'agit
d'élever l'enfant, de l'instruire, d'en
faire un citoyen et un chrétien.

Dieu merci, l'école sans Dieu, l'école
hostile à l'Eglise, n'existe pas chez
nous. Puisse-t-il en être toujours ainsi !

C'est, Mesdemoiselles, une belle
semaine qui s'ouvre pour vous. Vous
allez revivre les belles années envolées
du pensionnat et vous y trouverez un
charme tout particulier. C'est une
heureuse petite famille que vous allez
former, ici, sous le regard de Dieu et
la direction des pieuses religieuses de
cette maison. Vous serez entourées des
plus délicates attentions et des plus
maternelles sympathies. On vous pro-
curera des délassements et des récréa-
tions agréables, et la piété viendra
couronner tous les exercices et tous les
travaux. Vous aurez vos prières en
commun, la messe chaque matin, avec
de pieux cantiques, et le dernier jour,
si vous le voulez bien, une communion
générale.

Dieu sera ainsi avec vous partout et
sans cesse. C'est en l'invoquant que
nous ouvrirons et que nous termine-
rons ces conférences. Dans un instant,
nous irons à la chapelle, et nous im-
plorerons les lumières de l'Esprit-Saint
par le chant du *Veni Creator*.

Oui, cette semaine aura des résultats
heureux et durables, et vous en em-
porterez, j'en suis sûr, des souvenirs
qui seront le charme de toute votre
vie.

LA LANGUE FRANÇAISE

AU JAPON

Sous ce titre, on lit dans l'*Echo de Chine* :

La guerre de Chine a mis en contact
les divers peuples de l'Europe avec le
Japon. Un résultat imprévu de cette
guerre a été de faire voir au gouverne-
ment japonais l'utilité pour les officiers
de son armée de connaître les langues
étrangères. Les relations entre officiers
de différentes nations deviennent faci-
lement courtoises lorsqu'on se com-
prend. Mais à en juger par ce qui se
passe au Japon depuis la fin de l'an
passé, l'étude du français est devenue
partout classique pour les officiers japo-
nais. En voyant de près l'armée fran-
çaise, le Japonais a admiré la vail-
lance, la gaieté du soldat français.

Au Japon, la classe des marchands
est considérée comme la dernière et
cela explique le peu de crédit du com-
merçant japonais, inférieur en ce point
à son collègue de Chine. Aussi à Sen-
dai, en présentant un professeur de
français au corps des officiers, un col-
nel japonais s'exprimait ainsi : " Je
vous présente, messieurs les officiers,
votre professeur de français ; le fran-
çais est en Europe la langue des diplo-
mates, des gens distingués : pour les
commerçants l'Anglais est plus utile ".
Aussi dans les écoles de cadets à Na-
goya, à Hiroshima, à Kumamoto et
les autres principales villes du Japon,
il y a un cours de français.

Le professeur est Français ou Suisse,
et s'il est Japonais, il a bien soin de se
perfectionner en prenant des leçons
auprès du missionnaire français de
l'endroit, quand il y en a un. Dans
plusieurs autres villes du Japon, les
officiers demandent des leçons et même
à Kokura un général japonais, le gé-
néral Mori, et une douzaine d'officiers
suivent avec ardeur le cours de fran-
çais, plusieurs fois par semaine. Dans
les grandes villes comme Tokio, Osaka,
Nagasaki, les frères marianites ont des
cours très suivis ; à Nagasaki, un
marianite va passer la soirée du samed-
di à Omura, 2 heures de chemin de fer,
pour donner des leçons aux officiers de
l'armée.

A Kioto, Kokura, Kobé, Hiogo,
Sendai, Marioka, Sapporo, Mororan,
l'étude du français est en honneur,
non seulement dans l'armée, mais
encore dans les principales branches
de l'administration : préfecture, pro-
fesseurs de lycée, postes et télégraphes,
douane. A Kobé, Osaka, Kioto, les
amis de la langue française forment
une société, qui a ses réunions, son
petit budget. Hakodate et beaucoup
d'autres villes commerçantes comme
Utsunomiya voudraient des Mariani-
tes, pour apprendre les langues euro-
péennes. Naturellement je ne puis
parler que des endroits où j'ai passé ;
mais il est facile de voir que partout
l'élément militaire est plus sympathi-
que au caractère français, et s'il est
vrai de dire que la connaissance de la
langue rend deux peuples amis, la
France a encore de nombreux amis au
Japon.

LETTRES DE FRANCE

Les décrets relatifs à la loi des Associations

Il importe de relever certains passages des appréciations sur la loi relative aux associations, publiées, au début d'août, dans la *Presse* de Montréal et le *Temps* d'Ottawa. Quoique ces appréciations soient réfutées par les faits mêmes, elles pourraient cependant troubler ou tromper ceux des lecteurs canadiens qui ne sont pas très au courant de nos luttes intestines.

M. Poindron affirme que le gouvernement a dirigé l'ignoble loi du 1er juillet contre "une classe de religieux à têtes chaudes (?), réfractaires aux ordres des évêques diocésains et même aux directions pontificales". Il ne fait que répéter, inconsideramment ou non, l'un des mensonges lancés par la franc-maçonnerie pour abuser ceux qui, tout en niant nos dogmes, entendent néanmoins respecter la liberté de conscience. Des religieux rebelles à Rome, nul calomniateur ne pourrait en signaler chez nous. Et s'il y en avait, d'ailleurs, les anti-cléricaux, enchantés de l'aubaine, se garderaient bien de leur nuire. En réalité, ce qu'on ne pardonne pas à nos congrégations, c'est d'avoir fait, selon l'expression de l'abbé Gayraud, "par leur exemple vivant, plus que par tous les enseignements, pénétrer dans les esprits et les cœurs la fraternité, la charité et l'égalité". Ce qu'on leur reproche, sans l'avouer, c'est de répandre la vérité religieuse et de conquérir des âmes à Jésus. *Et vous serrez en haine à tous, dit Notre Seigneur, à cause de mon nom....* (Matt. X, 22).

M. Franœur déclare que le clergé régulier se montre, en général, favorable aux partis monarchistes. C'est un autre mensonge de même origine. Assurément, il y a des royalistes parmi les divers ecclésiastiques de France, comme parmi les laïques, mais la plupart des religieux, — tous ceux qui connaissent notre clergé régulier le reconnaîtront, — se désintéressent de la forme du gouvernement. C'est de la composition du gouvernement, de la moralité des gouvernants qu'ils s'inquiètent, comme doit le faire tout électeur conscient et honnête. Leur demander d'approuver les actes d'un gouvernement qui ne cherche qu'à détruire la Religion, c'est leur demander d'apostasier. Mais parce que l'on s'oppose à la dictature néo-jacobine, il ne s'ensuit pas que l'on soit monarchiste. Voilà ce que les néo-jacobins ne veulent pas admettre, publiquement du moins, pour cause. En traitant de réactionnaires, de coalisés contre la république, les catholiques de toute opinion politique et les non-chrétiens opposés à leurs menées, ils sont certains de rassembler autour d'eux les troupes indisciplinées du radicalisme et du socialisme et de s'assurer tant bien que mal une majorité dans les Chambres. Ils jouent du spectre clérical-césarien comme leurs prédécesseurs jouaient du spectre rouge.

Les différentes élections de ces dix dernières années ont renseigné le pays d'une manière précise sur la faiblesse des partis monarchistes. Ils ne constituent plus, — et nul ne le regrette plus que le signataire de ces lignes, — un péril pour la république. Le ministère actuel le sait mieux que personne et c'est ce qui rend tout à fait odieux l'acharnement qu'il met à frapper une poignée d'adversaires à peu près désarmés.

Enfin, quand des prêtres seconderaient les prétendus organisateurs de coups d'Etat, — hélas ! ces derniers manquent de troupes ! — en quoi cela obligerait-il nos champions de la justice sociale à mettre hors la loi des ordres de contemplatifs et de pénitents, des communautés enseignantes, des religieuses vouées aux soins des malades, des infirmes et des orphelins ?

Qu'on le sache bien, la coterie Waldeck-Rousseau-Millerand ne persécute point par nécessité de défense, mais par haine basse. L'anti-cléricalisme exaspéré, affole tous ceux qui la composent, les incitant aux méchancetés inutiles, aux laides sornioiseries, aux viles hypocrisies. Tantôt on

proscrit, on condamne, on accumule les interdictions au nom de la liberté, tantôt on déclare, comme M. Waldeck-Rousseau, dans son discours du 21 janvier, qu'il n'y a pas de liberté contre l'ordre public. On renouvelle tour à tour, selon les besoins du moment, Robespierre, Torquemada ou... M. Cardinal. On se conduit en sauvage ou en voyou en invoquant les principes de 89 ou l'Evangile selon Satan de la révolution future.

La république, prononce encore le délicieux M. Franœur, "ne veut pas la mort des Congrégations", elle désire seulement "qu'elles se convertissent". Oui-dà ! Qu'elles se convertissent à quoi ? Aux nouveaux principes de l'impunité ? C'est avec de telles phrases, insidieuses malgré leur apparente banalité, que l'on égare l'opinion publique dans notre malheureux pays. La république ! D'abord, nos tyrannaux ne représentent qu'une catégorie de républicains. — les plus sectaires, les plus abjects ; ensuite, les divers groupes représentés par cette collection de dynastes dissimulent moins que jamais leur vouloir d'en finir avec les Congrégations... et avec l'Eglise. Consultez leurs journaux, examinez leurs actes. A Marseille, la municipalité socialiste vient de décider le renvoi immédiat des Sœurs de l'hospice Sainte-Marguerite coupables d'avoir fait représenter par leurs pupilles, une pièce mal concordante avec l'ère nouvelle, — et de voter en principe la laïcisation du bureau de bienfaisance. Les simples fidèles ne sont pas davantage épargnés quand ils manifestent leurs croyances. Le maire de Virazeil (Tarn-et-Garonne) avait doté de crucifix et fait bénir les nouveaux locaux de l'école de sa commune ; le jour de la Fête-Dieu, il avait suivi le Saint-Sacrement ceint de son écharpe et donné l'ordre d'arborer le drapeau du Sacré-Cœur. Tant d'audace méritait un châtement exemplaire ; le ministre de l'intérieur vient de le révoquer ces jours-ci. Et les événements de ce genre se multiplient dans nos départements d'une façon significative. Et l'on peut craindre que les attaques violentes ne succèdent aux tracasseries légales contre les couvents dans beaucoup d'endroits.

Si le chef du cabinet ne répète pas à la tribune parlementaire les déclarations franchement irréligieuses et les menaces blasphématoires proclamées ailleurs par ses affidés ou ses commettants, c'est qu'une vague pudeur le retient. Il y a des choses qu'un homme bien élevé n'avoue pas crûment lorsqu'il parle au nom du gouvernement. Mais en pareil cas, les réticences, les euphémismes et les métaphores ne trompent que les balourds.

En tramant la loi qui les flétrit à jamais, nos sectaires, il faut l'apprendre au monde entier, ont voulu très résolument anéantir les Congrégations, entraver ainsi les œuvres d'apostolat et anéantir l'enseignement chrétien. Et comme la loi, même envenimée par le Sénat, restait insuffisante à leur gré, ils ont achevé de la rendre néfaste par les décrets assurant son application.

Ces deux décrets, fort habilement élaborés par une commission spéciale, puis revus et approuvés par un docile conseil d'Etat, sans que la Chambre ait pu être consultée, — précédent plutôt grave — viennent d'être signés par le président Loubet. Ils ont paru le 17 août au *Journal Officiel*, et le tour est joué. Les Scapins des Loges doivent se réjouir ineffablement ; leur dernière scélératesse rend la vie à peu près impossible aux Congrégations.

Ceux qui doutent encore des mauvaises intentions de nos pseudo-libertaires n'ont qu'à lire ces décrets et le rapport qui les précède. Vraiment, s'ils persistent, après cette lecture, dans leurs affirmations antérieures, il deviendra licite de les regarder comme des imbéciles ou des fourbes.

Quant aux vrais fidèles du Canada, qu'ils aident avec une recrudescence de piété leurs frères de France. L'heure est sombre, mais Dieu a ses desseins et nous ne devons cesser d'espérer. Rappelons-nous ces paroles de Mgr Gay :

"On se scandalise souvent de ce que souffre la sainte Eglise. Dieu semble plus que tolérer ceux qui la persécutent : ils

"seraient en droit de croire qu'ils le servent, tant ils paraissent bénis. La vérité est que nul n'avance autant qu'eux l'œuvre divine : de là vient que Dieu leur laisse le champ libre et les fait durer si longtemps. Le jour où la prospérité extérieure de l'Eglise serait complète et universelle serait assurément celui de son plus extrême péril. La haine de Satan, et beaucoup plus encore l'amour de Dieu pour elle se rencontrent pour l'en préserver. (1) "

ALPHONSE GERMAIN.

(1) DE LA VIE ET DES VERTUS CHRÉT., De la Douleur chrét., p. 332-333 de la grande édition.

Les Mélanges de la "Vérité"

Les lecteurs de la *Vérité* connaissent déjà *The Review*, revue hebdomadaire de 16 pages in-4° publiée depuis sept ans par M. Arthur Preuss, qui en est à la fois le fondateur, le directeur et le propriétaire (1).

C'est donner sans doute quelque idée du caractère et de l'esprit de cette revue que de dire qu'elle est pour les Etats-Unis ce qu'est la *Vérité* pour le Canada : mais, pour s'édifier parfaitement sur le compte du directeur de cette publication, il faut ajouter que M. A. Preuss, avec ses distingués collaborateurs, a été et continue d'être, sans contredit, le plus formidable adversaire de l'école *américaniste*. Ceux qui paraissent l'avoir le mieux étudié, ont découvert chez lui du Veillot et du Windthorst : ce n'est pas peu dire.

Dès lors, rien d'étonnant que des esprits sérieux cherchent avec tant d'avidité à connaître l'opinion de M. Arthur Preuss sur les questions du jour, sur celles spécialement qui sont d'un intérêt particulier pour les catholiques.

On nous prie de reproduire ce qu'a écrit M. Preuss à l'occasion des *Mélanges* de la *Vérité*. Le voici, tel que nous le trouvons dans la *Review* du 9 mai dernier, sous le titre ci-dessus :

M. le rédacteur Desmond, du *Catholic Citizen* de Milwaukee, publiait, il y a quelque temps, un recueil de ses meilleurs articles de fond. Comme M. Desmond n'est pas autre chose qu'un habile styliste, dépourvu de toutes les qualités requises pour faire d'un homme un grand écrivain catholique, son volume n'aura aucune valeur sérieuse et durable.

Mais M. Tardivel, rédacteur de la *Vérité* de Québec, est un publiciste d'un caractère bien différent ; et c'est avec un véritable bonheur que nous saluons la décision qu'il a prise de publier en volumes, sous le titre de *Mélanges*, les principaux articles de son journal.

Un peu plus loin, M. Preuss continue :

Le Père Drummond, S. J., à qui la *Vérité* et son rédacteur sont connus depuis le début du journal, écrivait récemment (2) dans la *Northwest Review* : — "M. Tardivel peut avoir ses défauts, mais il est loyal et d'une grande sûreté de doctrine. Comme journaliste, il a fait un bien incalculable en combattant ce libéralisme catholique que les évêques d'Angleterre viennent de condamner. Au Canada, il a rendu cette erreur moins séduisante qu'elle ne l'était avant lui : si bien, qu'aujourd'hui pro-

(1) Adresse : M. Arthur Preuss, 13 N. 3rd Street, St-Louis, Missouri. — Abonnement : \$2 par an.

(2) Le 27 février 1901.

"fesser des sentiments conformes à la tendance générale de la *Vérité*, est devenu en quelque sorte une preuve d'orthodoxie."

M. Preuss reprend :

Le rédacteur de la *Review* est tout à fait de cette opinion. Lorsque, peu après avoir fondé son propre journal, il apprit à connaître la *Vérité*, il s'efforça sérieusement de modeler sur elle *The Review*, sous le rapport de l'esprit et de la direction ; et depuis 1894, de tous les journaux qu'il reçoit la *Vérité* est le seul qu'il ait fait relayer et auquel il ait donné place dans sa bibliothèque.

Ceux de nos lecteurs qui désirent avoir une nouvelle source de renseignements sûrs concernant la catholique Province de Québec et le Dominion canadien en général, devraient se procurer les *Mélanges* de la *Vérité*, dont le deuxième volume paraît prochainement.

L'adresse de M. Tardivel est : Chemin Ste-Foye, près Québec, Canada.

ARTHUR PREUSS.

Dès le printemps dernier, des personnes qui s'intéressent à l'œuvre qu'accomplit la *Vérité* avaient demandé que ces élogieuses appréciations faites par la *Northwest Review*, de Winnipeg, et par la *Review*, de Saint-Louis, fussent enregistrées ici même. M. Tardivel, — je le sais personnellement — n'a pas voulu obtempérer à ce désir. Je ne me crois pas tenu à la même discrétion, et j'ai pensé qu'il serait opportun de reproduire ces témoignages avant que le directeur de la *Vérité* revienne d'Europe. L'extrême réserve qui est recommandée au sujet des absents concerne les fautes qu'ils ont pu commettre, non pas le bien qu'ils ont fait.

J. F. D.

LES ZOUAVES DE QUEBEC

A la Bonne Ste-Anne

Dimanche dernier les zouaves pontificaux de Québec sont allés faire leur pèlerinage annuel à Sainte-Anne de Beaupré. La présence à Sainte-Anne des vaillants soldats du Pape a rehaussé l'éclat des pèlerinages qui avaient lieu ce matin-là. Le prédicateur du jour, un R. P. Rédemptoriste, félicita vivement les zouaves de Québec, et il déclara que ces catholiques militants formaient une garde digne du trône pontifical de Québec.

Ces paroles sont vraies, et nous nous sommes dit, à part nous : — Pour quoi chaque ville épiscopale n'aurait-elle pas son régiment de zouaves, organisé comme celui de Québec ?

Voilà une idée que nous lançons, peut-être fera-t-elle son chemin.

HYPOLITHE.

Monsieur le chanoine Charles Saint-Georges, curé de Saint-Athanase d'Iberville, décédé hier, était membre de la société d'une messe, *section provinciale*.

C.-A. COLLET, Ptre,

Secrétaire.

{ Archevêché de Québec,
{ 6 septembre 1901.

LA GUERRE

On guerroye toujours dans l'Afrique du Sud : les Anglais brûlent les fermes, font prisonniers les vieillards, les femmes et les enfants, qu'ils traînent ensuite dans des camps de concentration, courent les veldts à la suite d'un ennemi insaisissable et, le plus souvent, se cachent dans les *blockaus* ; les Boërs eux, font sauter les trains blindés, s'emparent des camps fortifiés, des *blockaus*, tendent des embuscades aux soldats et aux patrouilles, et enfin s'approvisionnent à même des convois anglais. Il est évident que les Burgers n'attendent que l'été pour prendre l'offensive sur tous les points et se joindre aux révoltés du Cap et du Natal.

Kitchener n'a, paraît-il, aucun succès avec sa proclamation qui rendait sujets à un exil à perpétuité ceux qui continueraient à porter les armes. De plus il se plaint, que sur sa demande de renforts, pour finir *heureusement* la guerre et combler les vides dans son armée, il n'a reçu que des *Yeomanrys* en partie des *non valeurs* : ces derniers mots sont durs pour les jingos.

Le Bureau de la Guerre vient de publier le rapport officiel des pertes de l'armée anglaise depuis le commencement des hostilités : elles se chiffrent à 100,183 tués, blessés et prisonniers, plus 21,000 soldats faits prisonniers par les Boërs et qui ont été relâchés. Pendant le mois de juillet les pertes étaient : 1,579 tués, blessés, prisonniers et malades; pour le mois d'août : 1,800.

Les dernières dépêches de la Colonie du Cap, nous annoncent le passage près de Montague du commando Scheeper, à 150 milles de Cape Town. Un autre commando opère à Barrydale 10 milles plus au sud ; Kruitlinger, Malin et Fourie tiennent la campagne contre French à l'est et à l'ouest.

Dewet, d'après une dépêche, vient de lancer une proclamation, disant que tous les soldats anglais qui après le 15 septembre tomberont entre ses mains dans l'Orange, seront fusillés. A Pietersburg, au nord de Prétoria, les transvaaliens ont fait sauter un train blindé, 10 soldats ont été tués et 17 blessés.

On parle beaucoup en Europe et aux Etats-Unis des camps de concentration établis en Afrique du Sud par les Anglais. Une Anglaise, Mlle Emily, Hobhouse, a visité il y a quelque temps ces camps et a fait, à son retour, des rapports qui ont révélé au monde entier les atrocités commises dans ces lieux de concentration.

Le *Journal des Débats*, si anglophile qu'il soit, est obligé de constater que la politique anglaise se montre absolument odieuse et ignoblement cruelle

dans l'Afrique du Sud. Il dit :

Rien de plus monstrueux que le système des camps de concentration tel que les Anglais le pratiquent dans l'Afrique du Sud,

Et nous ne parlons pas en ce moment de la conception en elle-même d'interner toute une population, mais seulement de la manière dont elle a été exécutée. Le gâchis administratif qui l'a marquée va jusqu'au crime. Lorsqu'une colonne anglaise a reçu l'ordre de faire le vide dans le pays, elle "râfle" tous les habitants, vieillards, femmes et enfants et les envoie au camp de concentration le plus proche. Les familles sont séparées au hasard de l'opération ; des mères sont envoyées dans un camp et les enfants dans un autre.

Les déportés ne peuvent rien prendre avec eux ; souvent on a brûlé leur ferme. Ils sont peu ou pas nourris pendant le trajet, qui dure parfois plusieurs jours, dans des wagons et chariots ouverts, sous la pluie et le soleil. Mlle Hobhouse a rencontré un de ces trains qui n'avait pas reçu de vivres pendant quarante-huit heures ; "les enfants hurlaient de faim", constate-t-elle.

Au camp, rien pour ainsi dire, n'a été préparé pour les recevoir. Les tentes sont trop petites pour abriter les internés, l'entassement est effrayant. Il n'y a pas de lits; on couche sur des matelats improvisés, souvent sur la terre même, inondée à la moindre pluie. Les abris sont si insuffisants que la rosée les pénètre, mouillant les vêtements et les couvertures. Les hôpitaux et les infirmeries nécessaires pour soigner les maladies qui foisonnent dans un pareil milieu n'existent pas : il faut les improviser.

Les arrangements sanitaires sont tels qu'une puanteur atroce remplit certains camps, infligeant des maux de gorge aux internés. Souvent l'eau est mauvaise, notoirement chargée de germes typhiques. Quant à la nourriture, voici ce qu'en dit Mlle Hobhouse : "Le régime est monotone et ne convient pas aux enfants ; un régime végétal serait grandement nécessaire. Il devient épouvantable lorsque la viande, comme cela arrive souvent, est mangée par les vers, et que le café, sentant le cuivre est imbuvable". Du poids des rations on ne défalque jamais les os. Les statistiques de mortalité ouvrent une colonne pour les cas d' inanition.

Sans doute, beaucoup des hommes chargés de ces agglomérations misérables ont fait humainement tout leur possible. La situation varie très sensiblement d'un camp à l'autre, selon la valeur personnelle du surintendant. Mais tout manque ; c'est ainsi que, si on a des vivres, on ne trouve pas de combustible pour faire cuire la viande crue, la farine et le café. On oublie généralement que des êtres civilisés ne sauraient vivre sans savon. Lorsque dans un camp le surintendant responsable a réussi à faire régner un peu d'ordre, un confort tout relatif, une nouvelle râfle lui envoie le double ou le triple des internés qu'il avait déjà grand-peine à faire vivre, et les misères atroces, sans remède, recommencent.

Nous ne pouvons, dans un bref résumé, donner au lecteur le sentiment poignant de cette situation, tel qu'il s'impose lorsque l'on voit défilé les exemples nombreux cités par Mlle Hobhouse.

Et, à l'heure actuelle, plus de cent mille personnes de race européenne sont soumises à ce régime.

Chez les Dominicains

Le R. P. Gauvreau, supérieur au monastère de Sainte-Anne, à Fall River, est nommé supérieur de la nouvelle maison qui s'ouvrira, en septembre prochain, à Notre-Dame de Grâce, près de Montréal.

Le R. P. Côté, curé de Sainte-Anne, accompagnera le R. P. Gauvreau à Notre-Dame de Grâce où il exercera les fonctions de curé. C'est le R. P. Schalkburger qui leur succédera à Sainte-Anne en la double qualité de supérieur et de curé. Le R. P. Grolleau sera remplacé au couvent de Lewiston, comme supérieur, par le R. P. Mothon qui a fait là un séjour assez prolongé avant de se rendre à New-York, où il est en ce moment.

Le R. P. Gonthier reste prieur du couvent de Saint-Hyacinthe, mais ses pouvoirs de vicaire provincial sont abolis pour le présent.

Les lettres de M. Bourassa

Nous publions aujourd'hui la dernière des très intéressantes lettres de M. Henri Bourassa a bien voulu adresser à la *Vérité*, pendant son voyage en Angleterre, en Irlande et en Ecosse.

Nos lecteurs ont pu constater une fois de plus que le député de Labelle n'est pas un observateur superficiel et qu'il ne tient pas la plume d'une façon banale.

M. Bourassa est un des rares politiciens canadiens qui aient eu le courage de se tenir debout sur le sol anglais.

Remerciements et félicitations à notre brave touriste.

A TRAVERS NOS TRAVERS

On offre de l'or pour avoir de l'argent.

Le *Soleil* nous dit que le *Livre d'Or* du contingent canadien dans le Sud-Africain "devrait être au sein de toutes les familles."

Une nouvelle bétise du *Courrier de l'Ouest*.

On lisait dernièrement dans ce journal :

Jefferson qui rédigea la sublime déclaration de l'indépendance américaine, s'inspira sûrement et directement aux sources d'idéal humanitaire et politique que la philosophie française du XVIII^e siècle lui offrait, et au monde entier avec lui.

Il paraît que cette sottise a coulé des lèvres du consul de France à Chicago, et le *Courrier* l'a gobée.

Darwin expliqué.

La *Presse*, de Montréal, nous donne cette explication du darwinisme :

Il ne faut pas croire que toute l'espèce humaine est intelligente. Si la destinée (sic) de Darwin a eu une certaine vogue, c'est qu'elle était basée sur la constatation qu'il y avait dans l'espèce humaine des êtres absolument bornés.

Il est évident qu'aucun de ces êtres n'erre actuellement dans les bureaux de la *Presse* !

Un financier qui trouve les Mormons bien fins.

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, dans son numéro du 5 septembre, nous donnait, sans commentaire, l'information que voici :

M. Clouston, gérant général de la Banque de Montréal, professe une grande admiration pour l'intelligence et l'industrie des Mormons établis au Nord-Ouest.

On ne voit pas bien pourquoi le fait d'avoir un petit sérail augmenterait l'intelligence d'un homme. L'histoire est là pour établir que les pratiques mahométanes ne produisent pas grand-lumière dans les cerveaux.

Si le *Courrier de Saint-Hyacinthe* a bien traduit la pensée de M. Clouston, il manquerait au gérant de la Banque de Montréal quelque chose d'important.

L'émerveillement de M. Pacaud devant la lucidité d'esprit de M. Parent.

Vendredi dernier au soir, du grand établissement pyrothnique qui s'appellent le *Soleil* partait cette fusée :

L'hon. M. Parent continue à émerveiller ses amis, par son extraordinaire activité et sa lucidité d'esprit.

En temps ordinaire, c'est déjà un tour de force que de conduire avec succès, tout à la fois, les affaires de la ville, les affaires d'un département aussi important que celui des Terres de la Couronne et les affaires de la Province en général.

Dans le moment, lorsque ceux qui sont chargés d'une tâche particulière, ploient sous le poids du travail et des responsabilités, l'hon. M. Parent, lui, dirige tout sans avoir l'air même préoccupé.

Mercredi, Lord Strathcona, le sénateur Drummond et M. Clouston, gérant de la Banque de Montréal, venaient lui soumettre le programme de la réception, à Montréal, et lui demander son avis.

Hier, Son Excellence le faisait mander à son tour, pour déjeuner seul à seul avec lui, afin de discuter le programme de la réception à Québec.

Et par toute la ville, tout marche rapidement, avec entrain, sous son intelligente inspiration.

Vraiment, nous avons raison d'être fiers de notre compatriote.

Si, oubliant trop Josué, M. Parent n'arrête pas le *Soleil*, notre maire-ministre va être complètement consumé dans la flamme hilarante qui se dégage de l'ami Ernest.

Un maire exigeant.

Il paraît que M. Raymond Préfontaine, premier édile de la cité de Montréal, ne veut pas que les gens rient durant les répétitions des représentations que l'on prépare pour la visite ducale.

Au programme des amusements pour la semaine prochaine : la prose de M. Pacaud et la poésie de M. Fréchette.

Si nos espoirs ne sont point déçus, Monsieur et Madame de Carnouailles seront à Québec lundi et mardi. A cette occasion, le très loyal M. Pacaud cuira des gaufres spéciales et fera des gaffes exceptionnelles, pendant que le très démocratique M. Fréchette versera dans des vers cristallins le nectar d'une poésie royaliste.

CHEZ LES ACADIENS

====+====

Discours prononcé le 15 août 1901, à Memramcook, à l'occasion de la fête nationale des Acadiens, par M. l'abbé P.-L. Belliveau, curé de Grande-Digue, Nouveau-Brunswick

Mesdames, Messieurs,

Il me semble qu'en vue des éloquentes discours que nous venons d'entendre et de ceux qui nous sont réservés au cours de cette journée, M. le président aurait pu, facilement, vous faire grâce des quelques remarques que je suis appelé à vous faire. Je sens, cependant, au fond de mon cœur, un sentiment qui, en un jour comme celui-ci, me pousse violemment à me joindre à ce concert de patriotisme, vibrant dans toutes les âmes. Enfant de l'Acadie, ce déploiement de beauté, de jeunesse et de virilité tout ensemble, qui se déroule aujourd'hui sous nos regards, dans cette riante vallée de Memramcook, m'émeut et me transporte. Ce n'est pourtant pas tant cette joie qui se reflète sur toutes les figures, ce n'est pas tant cet entrain qui, comme un courant d'électricité, agite cette foule qui se presse autour de cette tribune ; ce ne sont pas tant les soins joyeux de nos cloches et de nos fanfares, ni ces oriflammes qui gracieusement se balancent au souffle des zéphirs, qui parlent à mon cœur, en ce jour solennel, et le remplissent d'émotion. Mais c'est surtout cette pensée primordiale, vers laquelle toutes ces choses convergent et se concentrent, et qui, dégagée des brillants discours, plane, grande et sublime, au-dessus de toutes ces manifestations, c'est-à-dire l'idée française, étroitement unie à la foi de nos pères, sur ce continent d'Amérique. Peu importe, pour moi, que ces nobles élans se manifestent au jour de la Saint-Jean-Baptiste, au jour de l'Assomption, ou à l'anniversaire de la prise de la Bastille. L'important, c'est qu'en ces jours de ralliement national, les cœurs battent à l'unisson, et que les sentiments et les aspirations soient les mêmes. Il est peut-être mieux, mesdames et messieurs, de laisser à chaque groupe ce cachet particulier qui détermine son action, active sa volonté, et stimule son zèle pour les grandes choses du patriotisme. Que ceux qui vous veulent sincèrement du bien le comprennent une fois pour toutes : le Français a soif d'idéal. Enlevez-lui cet idéal qui le soutient dans les luttes de la vie, dans le combat de l'existence, vous enlevez à l'arbre sa sève, et vous le condamnez à mourir. Notre idéal et notre ambition, à nous, Acadiens français, c'est de nous rendre dignes de nos glorieux ancêtres, de réparer les désastres de la déportation dont vous, frères de la province de Québec, êtes venus, si généreusement, fêter avec nous le douloureux anniversaire, de reprendre pacifiquement une partie du patrimoine dérobé par des ennemis séculaires, de poursuivre jusqu'au bout ce travail, lent mais sûr, d'expansion dans ce pays même qui a été la théâtre de nos malheurs, de reprendre no-

tre place au soleil dans toutes les sphères accessibles aux humains. La lutte est pénible, messieurs, et les obstacles difficiles à surmonter ; et nous avons besoin de tout ce qui est nôtre pour ne pas faillir à la tâche. Sans le souvenir des vertus de nos pères et de leur foi catholique, sans notre nom d'Acadiens, sans notre confiance en Marie, notre patronne, sans nos traditions et notre langue française que nous faisons tant d'efforts pour conserver, c'en serait fait de nous ; perdons la plus petite partie de ces choses qui nous soutiennent, notre idéal s'évapore, et notre œuvre, qui est l'œuvre de toute la famille française de ce continent, est compromise à tout jamais, pour nous comme pour elle. Bref, qu'on nous enlève notre cachet particulier, comme un correspondant montréalais en exprimait récemment le désir, ce nom d'Acadiens, qui nous a été transmis dans les larmes et le sang, et je croirais pouvoir faire cette lugubre prophétie, en face de cette foule qui m'écoute, et devant nos frères canadiens-français, dont la sympathie nous est acquise, qu'à leur prochain voyage sur nos rives ils trouveraient ici, non pas un petit peuple plein de sève et de vitalité, travaillant avec ardeur à sa régénération, mais un corps, pour ainsi dire, inanimé, sans vigueur, sans ambition, sans idéal, désespérant de l'avenir, également incapable et d'apprécier les largesses de ses frères et de leur rendre les services attendus en temps opportun.

Ceci est pour moi une conviction profonde, messieurs et mesdames, et je l'exprime sans crainte avec toute la franchise dont je suis capable. Et j'ajoute que, plus l'on respectera notre histoire, unique dans l'histoire du monde, immortalisée dans la prose, dans la poésie, et bientôt, je l'espère, dans la peinture, plus l'on respectera ce sentiment qui nous a fait choisir pour patronne la plus puissante protectrice du ciel, parce que nous étions le peuple le plus opprimé de la terre ; plus l'on respectera nos droits d'Acadiens dans ces provinces maritimes, plus l'on contribuera à cimenter cette union intime, si désirable et en si bonne voie d'accomplissement, entre des frères par la foi, par le sang et par la langue.

Les dates différentes de nos célébrations nationales, au lieu de nuire à l'action générale, nous permettront, au contraire, l'usage de ces procédés courtois, dont nous avons aujourd'hui un si bel exemple, et de ces visites généreuses et fraternelles que nous nous faisons à l'occasion. Le plus fort aimera le plus faible d'un amour véritable, et l'aidera pratiquement dans la revendication de ses droits lésés ; le plus faible, reconnaissant de cette sympathie, non pas platonique, mais pratique, rendra à son frère amour pour amour. Ceci est mon rêve, messieurs, et, je crois, le rêve de tous mes compatriotes. Ce que nous ferons les uns pour les autres sera dans l'intérêt de tous, et cette solidarité de sentiments tournera au plus grand avantage de l'idée française dans notre beau Canada et sur tout ce continent : ce qui doit être et est réellement le but de toutes nos aspirations. Ainsi, la main dans la main, fiers de notre passé, contents du

présent, et regardant l'avenir avec confiance, nous marcherons unis, tous ensemble, vers les glorieuses destinées que Dieu nous réserve.

CONFIANCE

(Reproduit des *Fleurs de la Charité*, revue mensuelle publiée par le Directeur du Patronage de Québec.)

Veillez publier, par la voie de vos Annales (*Les Fleurs de la Charité*) notre reconnaissance pour les grandes grâces que Dieu nous a accordées après plusieurs messes, neuvaines, avec le concours des prières de vos petits enfants et après promesse de publication, ainsi que celle de donner \$5.00 pour aider à l'instruction d'un jeune homme qui se destine à la prêtrise, et cinq autres piastres pour l'Œuvre du Patronage, lesquelles vous trouverez ci-incluses. J'engage les personnes qui sont dans la peine de ne pas cesser de prier, même quand tout semble désespéré. En vous remerciant d'avance de votre obligeance je demeure votre reconnaissant.

Madame E. B.

Je publie cette lettre d'abord pour répondre au désir qu'elle exprime et en même temps pour vous aider à constater la force de la prière. C'est tous les jours que pareilles communications nous sont faites. C'est toujours avec joie que nous les recevons. Nous sommes heureux de voir comment Dieu se plaît à récompenser ce que l'on fait pour ses petits pauvres ! D'un autre côté comment ne pas être fier de la puissance que possèdent sur le cœur de Dieu ces enfants à l'extérieur parfois si misérable ; en définitive ce sont eux qui sont les plus riches. Vous avez peut-être l'argent et le bien-être pour vous, vous êtes considéré, honoré et cependant avec tout cela vous ne pouvez obtenir la santé. Vous donneriez votre fortune entière pour obtenir cette conversion, pour ramener l'union au sein de la famille. Vous vous adressez au plus petit d'entre les pauvres afin qu'il soit votre avocat auprès de Dieu, et ce que le docteur le plus habile n'avait pu faire, le pauvre le fait, il rend la santé au malade ; ce que vos supplications n'avaient pu obtenir, vous est accordé ; cette conduite qui vous désolait se change en une vie régulière. Même dès ce monde, il faut bien le reconnaître, les plus riches sont ceux qui n'ont rien et qui cependant enrichissent les autres de bienfaits et de grâces.

Je vous en parle avec expérience, car vous supposez bien qu'étant à la source je ne manque pas d'y puiser et que vivant avec les amis du bon Dieu je profite du voisinage pour leur recommander mes intentions qui sont aussi les leurs. Parfois, je l'avoue, les préoccupations me rendent un peu craintif, mais bientôt le bon Dieu me rappelle au devoir et semble me dire "Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ?" Dernièrement je songeais à notre rentrée de Septembre. L'année à peine terminée j'en commençais une autre, par l'imagination. Bien des problèmes restaient à résoudre et dans ces problèmes partout des inconnus. Ce qu'il y avait d'évident c'était le nombre d'enfants à recevoir, la difficulté était de les loger dans un local insuffisant : évidentes encore les dépenses, inconnues les charités, d'autant plus que durant les vacances elles diminuent sensiblement. Le bon Dieu ne veut pas que nous fassions d'économies pour l'avenir : il est le Maître. Au moment où j'étais le plus préoccupé, je reçois coup sur coup une visite et une lettre et deux aumônes importantes. C'était la réponse du bon Dieu ; aussi Lui ai-je promis de ne pas trembler à l'avenir. Je crains même de devenir trop confiant et de passer

bientôt à la témérité. En attendant ayons confiance en la bonté de Dieu et en la puissante intercession de ses pauvres. C'est là ma conclusion à la fin de cette année ; c'est ce qui me permet d'attendre avec assurance les charges d'une nouvelle année et l'augmentation de notre famille déjà bien nombreuse. Ce nombre fera notre force et le secours de Dieu sera plus abondant.

A. NUNESVAIS,
Prêtre de la Cong. des FF.
de St-Vincent de Paul.

Le Pape et les congrégations

La *Semaine Religieuse* de Nice publie les instructions pontificales au sujet des congrégations en les faisant précéder de la note suivante insérée dans la "partie officielle" :

En permettant aux congrégations, en présence d'une loi inique, de demander l'autorisation pour éviter les conséquences désastreuses qu'il prévoit et qu'il a soin d'indiquer lui-même, le souverain pontife révèle clairement sa pensée et son désir. Il détermine d'ailleurs, avec des conditions, les limites d'une concession justifiée par de si graves motifs, et il n'est permis à personne de les restreindre, ni de les étendre.

Les évêques et les supérieurs des congrégations religieuses, qui seuls ont reçus ces instructions du Saint-Siège, ont seuls aussi l'autorisation pour les interpréter et les appliquer selon les cas, dans les limites de leur juridiction respective : les évêques à toutes les congrégations diocésaines, qui, selon l'expression de la Sacrée Congrégation, dépendent entièrement d'eux ; les supérieurs généraux et les supérieures générales à toutes les maisons de leur ordre.

Ils le peuvent avec d'autant plus de lumière et de sécurité que leurs relations avec le Saint-Siège ou ses représentants officiels leur permettent, s'il en était besoin, dans tel ou tel cas particulier — et ils n'y manqueraient pas — de faire préciser par qui de droit ces instructions.

Voici qui coupe court à toutes les consultations juridiques dont il a été fait si grand tapage.

Chez les Oblats

Le R. P. Drouet est nommé supérieur de la maison de St-Pierre, à Montréal, et curé de la paroisse, en remplacement du R. P. Legault, qui redevient missionnaire avec résidence aussi à Montréal.

Le R. P. Pelletier est transféré à Témiscamingue, où il remplace le R. P. Henault, qui lui succède à Montréal.

Le R. P. Villeneuve, ci-devant économiste au noviciat de Lachine, vient remplir les mêmes fonctions à Montréal. Il est remplacé à Lachine par le R. P. Pepin.

Désormais toutes les demandes de missions et de retraites devront être adressées au R. P. Servule Dozois, maison des Pères Oblats, 107 rue Visitation, Montréal.